

Où trouver un buraliste agréé ?

BAS EN BASSET :

- Bar Tabac de la Mairie, 4 place centrale

MONSITROL SUR LOIRE :

- Tabac Presse, 35 rue Chaussade
- Tabac, 4 place de la Fontaine

RETOURNAC :

- Tabac, 3 place de la République

STE SIGOLENE:

- Le Café cubain, 2 rue Charles Dupuy

PONT SALOMON :

- Bar de l'Avenue, 4 rue de la Gare

ST MAURICE DE LIGNON :

- Tabac Presse, 36 rue Nationale

SAINT PAL DE MONS :

- Le Chansou, 19 rue du grand chemin

Retrouvez la liste des buralistes agréés ainsi que leur adresse sur le site impots.gouv.fr / Particuliers / Paiement de proximité.

*La liste des buralistes agréés est régulièrement mise à jour.
(Attention : seules sont proposées les villes qui ont des buralistes agréés.)*



Vous avez une facture locale (crèche, cantine, eau, assainissement, ...) à régler.

La direction générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour la régler.



Comment ça marche ?

Les buralistes agréés sont munis du logo suivant :



① Munissez-vous de la facture à régler contenant un QRcode ainsi que la mention autorisant le paiement auprès d'un partenaire agréé.



② Rendez-vous chez un buraliste agréé avec votre facture.
Vous trouverez la liste des buralistes agréés les plus proches de votre centre hospitalier en dernière page.

③ Scannez-vous même le QRcode de la facture.



Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle et il encaisse la somme voulue par l'utilisateur (montant total ou partiel).

④ Vous pouvez payer
- jusqu'à 300 euros en espèces
- sans limitation de montant par carte bancaire

Votre paiement est sécurisé grâce au QRcode.

⑤ A votre demande, le buraliste peut imprimer un justificatif de paiement nominatif.